

### Rapport de conformité sur l'accessibilité

Vous pouvez remplir un seul formulaire pour déposer un rapport portant sur 20 organismes. Pour ce faire, vous devez avoir les renseignements suivants sur chaque organisme:

- dénomination sociale
- numéro d'entreprise (NE9) ou identificateur LAPHO
- nombre d'employés en Ontario
- adresse

Les renseignements suivants doivent être les mêmes pour chaque organisme :

- catégorie d'organisme
- répartition du nombre d'employés (p. ex. 1-49, 50+)
- certificateur
- réponses à toutes les questions sur la conformité en matière d'accessibilité

Si ce n'est pas le cas, vous devrez remplir un formulaire distinct pour chaque organisme.

### Renseignements sur l'organisation

**Tableau 1: Catégorie d'organisme, Répartition du nombre d'employés et Année de déclaration**

Catégorie d'organisme (Obligatoire)	Répartition du nombre d'employés (Obligatoire)	Année de déclaration (Obligatoire)
Secteur public désigné	1 à 49 Employés	2025 DPS

### Détails de l'entreprise

#### Comment compter vos employés?

Dans votre dénombrement des employés, incluez toutes les personnes suivantes:

- les employés à temps plein;
- les employés à temps partiel;
- les employés saisonniers;
- les travailleurs contractuels.

Ne comptez pas:

- les employés hors de l'Ontario;
- les bénévoles;
- les entrepreneurs indépendants;
- les organisations qui n'ont aucun employé ne sont pas tenues de soumettre un rapport de conformité sur l'accessibilité et doivent plutôt soumettre une mise à jour du profil de l'organisation.

#### Comment puis-je trouver mon numéro d'entreprise de l'ARC?

Vous pouvez trouver votre NE9 comme suit:

- ouvrir une session dans Mon dossier d'entreprise de l'ARC
- vérifier votre avis de cotisation pour la TPS/TVH ou la société en vertu des détails de l'avis
- vérifier votre avis de crédit pour la TPS/TVH
- pour en savoir plus, visitez le site Web Numéro d'entreprise - Canada.ca (<https://www.canada.ca/fr/services/impots/numero-dentreprise.html>)

#### Comment trouver votre industrie?

Vous pouvez rechercher des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en utilisant le site Web de Statistique Canada. ([https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=1369825](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1369825))

**Tableau 2: Détails organisationnels de l'entreprise (maximum de 20)**

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Nombre d'employés en Ontario (Obligatoire)	Numéro d'entreprise (NE9) ou Identificateur LAPHO (Obligatoire)	Nom commercial de l'organisme	Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme (Obligatoire)	Sous-secteur (Obligatoire)	Groupe industriel (Obligatoire)
Article n° 1	Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur	25	828356766	Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur	91 - Administrations publiques	912 - Administrations publiques provinciales et territoriales	9129 - Autres services des administrations provinciales et territoriales
Article n° 2							
Article n° 3							
Article n° 4							
Article n° 5							
Article n° 6							
Article n° 7							

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Nombre d'employés en Ontario (Obligatoire)	Numéro d'entreprise (NE9) ou Identificateur LAPHO (Obligatoire)	Nom commercial de l'organisme	Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme (Obligatoire)	Sous-secteur (Obligatoire)	Groupe industriel (Obligatoire)
Article n° 8							
Article n° 9							
Article n° 10							
Article n° 11							
Article n° 12							
Article n° 13							
Article n° 14							

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Nombre d'employés en Ontario (Obligatoire)	Numéro d'entreprise (NE9) ou Identificateur LAPHO (Obligatoire)	Nom commercial de l'organisme	Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme (Obligatoire)	Sous-secteur (Obligatoire)	Groupe industriel (Obligatoire)
Article n° 15							
Article n° 16							
Article n° 17							
Article n° 18							
Article n° 19							
Article n° 20							

### Adresse commerciale

Adresse permettant de transmettre la correspondance à l'administrateur/au cadre dirigeant de l'entreprise, qui est responsable de la conformité de l'organisme pour la LAPHO.

**Tableau 3: Adresse commerciale de l'organisation (maximum de 20)**

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Ligne 1 adresse (Obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (Obligatoire)	Province ou État (Obligatoire)	Code postal ou Zip code (Obligatoire)	Pays (Obligatoire)
Article n° 1	Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement	2500 - 88 Queens Quay West		Toronto	ON (Ontario)	M5J 0B8	Canada
Article n° 2	supérieur						
Article n° 3							
Article n° 4							
Article n° 5							
Article n° 6							

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Ligne 1 adresse (Obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (Obligatoire)	Province ou État (Obligatoire)	Code postal ou Zip code (Obligatoire)	Pays (Obligatoire)
Article n° 7							
Article n° 8							
Article n° 9							
Article n° 10							
Article n° 11							
Article n° 12							
Article n° 13							
Article n° 14							

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Ligne 1 adresse (Obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (Obligatoire)	Province ou État (Obligatoire)	Code postal ou Zip code (Obligatoire)	Pays (Obligatoire)
Article n° 15							
Article n° 16							
Article n° 17							
Article n° 18							
Article n° 19							
Article n° 20							

**Adresse de correspondance**

Adresse permettant de transmettre la correspondance à la personne responsable de coordonner les activités de conformité de l'organisme pour la LAPHO.

**Tableau 4: Adresse de correspondance de l'organisation (maximum de 20)**

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Ligne 1 adresse (Obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (Obligatoire)	Province ou État (Obligatoire)	Code postal ou Zip code (Obligatoire)	Pays (Obligatoire)
Article n° 1	Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement	2500 - 88 Queens Quay West		Toronto	ON (Ontario)	M5J 0B8	Canada
Article n° 2	supérieur						
Article n° 3							
Article n° 4							
Article n° 5							
Article n° 6							

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Ligne 1 adresse (Obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (Obligatoire)	Province ou État (Obligatoire)	Code postal ou Zip code (Obligatoire)	Pays (Obligatoire)
Article n° 7							
Article n° 8							
Article n° 9							
Article n° 10							
Article n° 11							
Article n° 12							
Article n° 13							
Article n° 14							

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (Obligatoire)	Ligne 1 adresse (Obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (Obligatoire)	Province ou État (Obligatoire)	Code postal ou Zip code (Obligatoire)	Pays (Obligatoire)
Article n° 15							
Article n° 16							
Article n° 17							
Article n° 18							
Article n° 19							
Article n° 20							

### Comprendre les exigences en matière d'accessibilité

Avant de commencer à remplir votre rapport, vous pouvez obtenir de l'information sur vos obligations en matière d'accessibilité à [ontario.ca/accessibilite](https://ontario.ca/accessibilite). (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public>)

D'autres exigences en matière d'accessibilité s'appliquent si vous êtes :

- un conseil de bibliothèque (<https://www.ontario.ca/fr/page/comment-rendre-linformation-accessible#section-7>)
- un producteur de matériel pédagogique (par exemple des manuels scolaires) (<https://www.ontario.ca/fr/page/comment-rendre-linformation-accessible#section-6>)
- un établissement d'enseignement (par exemple, commission scolaire, collège, université ou école) (<https://www.ontario.ca/fr/page/comment-rendre-linformation-accessible#section-6>)
- une municipalité (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public>)

Votre organisation est-elle une municipalité? (Obligatoire)

Oui  Non (Si la réponse est non, veuillez-vous rendre à la section Déclaration d'attestation)

Votre municipalité présente-t-elle ce rapport au nom des commissions locales (eg. commission de la bibliothèque, commission de police)? (Obligatoire)

Oui  Non (Si la réponse est non, veuillez-vous rendre à la section Déclaration d'attestation)

Si vous êtes une municipalité qui présente ce rapport, et que vous le soumettez également au nom de commissions locales, veuillez indiquer ci-dessous quelles commissions sont concernées.

**Renseignements sur le conseil d'administration**

Veuillez noter que vous pouvez fournir jusqu'à 20 commissions

**Tableau 5: Renseignements sur le conseil d'administration (maximum de 20)**

Numéro d'article	Nom de la commission (Obligatoire)	Type de commission (Commission de police, Commission de la bibliothèque, Autre (veuillez préciser)) (Obligatoire)	Date de l'ajout (aaaa-mm-jj) (Obligatoire)
Article n° 1			
Article n° 2			
Article n° 3			
Article n° 4			
Article n° 5			
Article n° 6			
Article n° 7			
Article n° 8			
Article n° 9			

Numéro d'article	Nom de la commission (Obligatoire)	Type de commission (Commission de police, Commission de la bibliothèque, Autre (veuillez préciser)) (Obligatoire)	Date de l'ajout (aaaa-mm-jj) (Obligatoire)
Article n° 10			
Article n° 11			
Article n° 12			
Article n° 13			
Article n° 14			
Article n° 15			
Article n° 16			
Article n° 17			
Article n° 18			
Article n° 19			
Article n° 20			

### Déclaration d'attestation

L'article 15 de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario exige que les rapports sur l'accessibilité englobent une déclaration attestant que tous les renseignements exigés ont été fournis et qu'ils sont exacts. Ces rapports doivent être signés par une personne qui a le pouvoir de lier l'organisme/les organismes.

**Remarque:** Est coupable d'une infraction à la Loi toute personne qui fournit des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport de l'accessibilité aux termes de la LAPHO.

Le certificateur peut désigner une personne-ressource principale d'un ou de plusieurs organismes avec qui le Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité peut communiquer; autrement, le certificateur représente le principal point de contact.

**Certificateur:** Une personne qui peut lier légalement l'organisme/les organismes.

**Personne-ressource principale:** La personne qui représentera le principal point de contact en ce qui concerne les problèmes d'accessibilité

### Attestation

J'atteste que tous les renseignements sont exacts et que j'ai le pouvoir de lier l'organisation (Obligatoire)

Date d'attestation (aaaa-mm-jj) (Obligatoire) 2025-12-12

**Renseignements sur le certificateur**
**Tableau 6: Renseignements sur le certificateur**

Nom de famille (Obligatoire)	Prénom (Obligatoire)	Titre du poste (Obligatoire)	Numéro de téléphone d'affaires (Obligatoire)	Numéro de poste téléphonique (si possible)	Adresse courriel (Obligatoire)	Autre numéro de téléphone	Numéro de poste téléphonique (si possible)	Numéro de télécopieur
Brown	Kale	Director	416-564-5347		kbrown@heq.co.ca			

**Personne-ressource principale de l'organisme/des organismes**

Cochez si la personne-ressource principale est la même que le certificateur

**Tableau 7: Personne-ressource principale**

Nom de famille (Obligatoire)	Prénom (Obligatoire)	Titre du poste (Obligatoire)	Numéro de téléphone d'affaires (Obligatoire)	Numéro de poste téléphonique (si possible)	Adresse courriel (Obligatoire)	Autre numéro de téléphone	Numéro de poste téléphonique (si possible)	Numéro de télécopieur
Hebert	Veronique	Senior Finance and Administration Analyst	437-229-7761		vhebert@heq.co.ca			

### Questions de conformité

#### Section Générale

Question 1. Votre organisation est-elle en conformité avec toutes les exigences applicables énoncées dans la section Dispositions générales?  
(Obligatoire)  Oui  Non

#### Ressources pour la Question 1

- [Lisez la partie I: Dispositions générales du Règlement de l'Ontario 191/11](https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191#BK0) (<https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191#BK0>)
- [En savoir plus sur les exigences de la question 1](https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public) (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public>)
- [Exemple de politique en matière d'accessibilité](https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00090) (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00090>)
- [Plans d'accessibilité pluriannuels des organisations désignées du secteur public](https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00120) (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00120>)
- [Liste de contrôle pour les exigences de formation en matière d'accessibilité](https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00092) (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00092>)
- [Liste de vérification des normes d'accessibilité](https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00125) (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00125>)

Si la réponse à la question 1 est non, veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre non-conformité :

- Politiques sur l'accessibilité
- Plans sur l'accessibilité pluriannuels
- Kiosques libre-service
- Personnel de formation
- Dossiers de formation
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Commentaires au sujet de la question 1 (Veuillez fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer votre réponse à la question.)

### Normes pour l'information et les communications

Question 2. Votre organisation est-elle en conformité avec toutes les exigences applicables énoncées dans les Normes pour l'information et les communications? (Obligatoire)  Oui  Non

### Ressources pour la Question 2

- Lisez la partie II : Normes pour l'information et les communications du Règlement de l'Ontario 191/11 (<https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191#BK8>)
- Liste de contrôle pour les ressources et le matériel didactique et de formation accessibles (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00119>)
- Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du Consortium World Wide Web (<https://www.w3.org/WAI/standards-guidelines/wcag/fr>)
- Liste de vérification des normes d'accessibilité (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00125>)

Si la réponse à la question 2 est non, veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre non-conformité :

- Rétroaction accessible
- Formats de recharge accessibles sur demande
- Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0)
- Formats accessibles de l'information sur les urgences et la sécurité publique

- Exigences applicables aux établissements d'enseignement et de formation
- Exigences applicables aux bibliothèques
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Commentaires au sujet de la question 2 (Veuillez fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer votre réponse à la question.)

### Normes pour l'emploi

Question 3. Votre organisation est-elle en conformité avec toutes les exigences applicables énoncées dans les Normes pour l'emploi? (Obligatoire)

- Oui
- Non

### Ressources pour la Question 3

- Lisez la partie III : Normes pour l'emploi du Règlement de l'Ontario 191/11 (<https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191#BK20>)
- En savoir plus sur les exigences de la question 3 (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public>)
- Exemple de plan et de modèle d'aide au retour au travail (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/0047>)
- Exemple de plan et de modèle d'accommodement (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/0048>)
- Fournir de l'information d'urgence accessible aux employés (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00032>)
- Processus de recrutement accessible (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00031>)
- Liste de vérification des normes d'accessibilité (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00125>)



Si la réponse à la question 3 est non, veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre non-conformité :

- Informer les demandeurs des mesures d'adaptation pendant le recrutement, l'embauche et l'intégration
- Informer les employés de la disponibilité des mesures d'adaptation
- Plans d'adaptation personnalisés et processus de retour au travail pour les employés
- Gestion du rendement, perfectionnement professionnel, réaffectation
- Fournir de l'information sur les interventions d'urgence en milieu de travail aux employés handicapés
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Commentaires au sujet de la question 3 (Veuillez fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer votre réponse à la question.)

### Normes pour le transport

- Question 4(a). Votre organisation offre-t-elle des services de transport, directement ou par l'entremise d'un tiers? (Obligatoire)  
 Oui  Non (Si la réponse est non, veuillez passer à la question 5)
- Question 4(b). Votre organisation se conforme-t-elle à toutes les exigences applicables des normes pour le transport? (Obligatoire)  
 Oui  Non

### Ressources pour la Question 4

- Lisez la partie IV : Normes pour le transport du Règlement de l'Ontario 191/11 (<https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191#BK35>')
- En savoir plus sur les exigences de la question 4 (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public>)
- Guide de référence des normes de transport (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00336>)

Commentaires au sujet de la question 4 (Veuillez fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer votre réponse à la question.)

### Normes pour la conception des espaces publics

**Remarque:** Ces exigences s'appliquent aux espaces publics applicables qui ont été réaménagés ou nouvellement construits depuis le 1er janvier 2016.

Question 5. Votre organisation est-elle en conformité avec toutes les exigences applicables énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? (Obligatoire)  Oui  Non

### Ressources pour la Question 5

- Lisez la partie IV.1 : Normes pour la conception des espaces publics du Règlement de l'Ontario 191/1 (<https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191#BK91>')
- En savoir plus sur les exigences de la question 5 (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public>)
- Guide de référence sur les normes pour la conception des espaces publics (NCEP) (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00335>)



Si la réponse à la question 5 est non, veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre non-conformité et indiquer dans la catégorie « autre » si vous n'êtes pas le propriétaire responsable des espaces publics de votre organisme :

- Espaces publics extérieurs, comme des voies d'accès à la plage ou des sentiers récréatifs
- Espaces publics extérieurs, comme des trottoirs et des allées piétonnières, accessibles aux personnes handicapées
- Stationnement accessible, y compris le nombre minimal et le type de places de stationnement
- Comptoirs de service, aires d'attente
- Aires de restauration extérieures accessibles au public
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Commentaires au sujet de la question 5 (Veuillez fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer votre réponse à la question.)

Les employés font du télétravail depuis leur domicile. Aucun membre du personnel ne se trouve dans un bureau physique.

### Normes pour les services à la clientèle

Question 6. Votre organisation est-elle en conformité avec toutes les exigences applicables énoncées dans les Normes pour les services à la clientèle?  
(Obligatoire)  Oui  Non

### Ressources pour la Question 6

- Lisez la partie IV.2 : Normes pour les services à la clientèle du Règlement de l'Ontario 191/11 (<https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191%20#BK148>)
- En savoir plus sur les exigences de la question 6 (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public>)
- Liste de vérification des normes d'accessibilité (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00125>)

Si la réponse à la question 6 est non, veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre non-conformité :

- Politiques de service à la clientèle pour l'accessibilité
- Animaux d'assistance et personnes de soutien
- Processus de rétroaction et fourniture d'informations dans des formats accessibles sur demande
- Avis d'interruption temporaire pour les installations et les services qui favorisent l'accessibilité
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Commentaires pour Question 6 (Veuillez fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer votre réponse à la question.)